



Questionnaire Associations

Vos responsabilités

L'Assurance de vos Responsabilités nécessite une étude précise, sérieuse et professionnelle,

Nous avons besoin de vous connaître , de recueillir des informations , de vous aider si besoin afin de vous adresser une étude la plus aboutie ,la plus transparente et la plus compréhensive possible .

Votre Président

Nom

Prénom

Adresse

Informations et éléments financiers de l'association

Vos activités

- Aérobic Alpinisme Aviron Arts martiaux Athétisme
- Sports automobiles Ball-trap Base-ball Basket-ball Biathlon
- Billard Bobsleigh Boules Bowling Canoë Kayak
- Canyoning Cerf volant Char à voile Course d'orientation
- Cricket Croquet Cross country Culture physique
- Curling Cyclisme (sans moteur) Cyclotourisme
- Danse rythmique ou acrobatique Equitation Escalade Escrime
- Football Football américain Golf Gymnastique Haltérophilie



HANUMAN ASSURANCES

www.hanumanassurances.fr

- Hand-ball Hockey sur Gazon Hockey sur Glace Hydrospeed ('
- Javelot Jeu de paume Karting Lancer du disque
- Lancer de marteau Lancer de poids Luge Lutte
- Patinage à roulettes Marche sportive Modélisme (engins aériens)
- Modélisme (engins nautiques) Natation Navigation à voile ou à moteur
- Paint-ball Patinage sur glace Patinage sur piste de vitesse
- Pelote basque Pétanque Pêche sportive Pêche sous-marine
- Planche à voile Plongée sous-marine Polo Rafting (*)
- Randonnée pédestre Rugby Saut à l'élastique Saut à ski sur tremplin
- Skate board Skeleton Ski Ski acrobatique
- Ski nautique Spéléologie avec plongée Squash Surf des mers
- Surf des neiges Tennis Tennis de table Tir à la carabine
- Tir à l'arc ou à l'arbalète Triathlon Volley-ball Water-pok Yoga

Date de création ou début de l'activité

 / /

- Association déclarée loi 1901 à but non lucratif Association de fait ou non déclarée
- Associations reconnues d'utilité publique Association agréée
- Association intermédiaire (loi n° 87-39 du 27 janvier 1987)



HANUMAN ASSURANCES

www.hanumanassurances.fr

- Associations dont l'objet social précise que leur but est l'organisation ou la vente de voyages ou de séjours pour le compte de leurs membres (articles L.211-1 et suivants du code du tourisme)
- Associations qui ont pour finalité l'exercice d'activités marchandes (fabrication ou vente de produits, exécution de travaux ou de prestations)
- Associations qui ont pour finalité l'exercice d'activités pour le compte de tiers (notamment la mise à disposition de personnes ou de biens)
- Associations qui ont pour finalité l'exercice d'activités politiques, syndicales, idéologiques, religieuses ou de prosélytisme
- Comité d'entreprise
- Organismes locaux de tourisme (article L. 213-1 du code du tourisme)

Votre association a-t-elle des filiales (entités détenues directement à plus de 50 % des droits de vote) ?

oui non

Si oui, nombre de filiales

Nom	% détenu (droit de vote)	Activités	CA ou budget total



Éléments financiers de votre association

Selon arrêté des comptes paru le / /

Selon le prévisionnel pour les associations ayant mois de 18 mois

	Votre association	Vos filiales	Total
Capitaux propres (uniquement dans le cas où votre association arrête ses comptes sous forme de bilan (actif/passif), ainsi que vos filiales)	€	€	€
Chiffre d'affaires (compte de résultat) ou budget total (tableau produits charges)	€	€	€
Résultat net	€	€	€

Nombre total de salariés et bénévoles de votre Association (y compris vos filiales)

Nombre total d'adhérents de votre Association (y compris vos filiales)

Choisissez votre formule

Trois niveaux de protection sont proposés pour mieux s'adapter aux besoins de l'Association

FORMULE Essentiel : Individuelle Accident + Responsabilité civile Exploitation oui non

FORMULE Sécurité : Individuelle Accident+ Responsabilité Civile Exploitation oui non

+ Responsabilité Civile des Dirigeants.

FORMULE Confort : Individuelle Accident+ Responsabilité Civile Exploitation oui non

+ Responsabilité Civile des Dirigeants+ Responsabilité Civile Employeur.



HANUMAN ASSURANCES

www.hanumanassurances.fr

FORMULE Prémium : : Individuelle Accident+ Responsabilité Civile Exploitation oui non

+ Responsabilité Civile des Dirigeants+ Responsabilité Civile Employeur
+ Responsabilité Cyber.

Pour mémoire :

La Responsabilité Civile Exploitation protège l'Association, ses dirigeants, salariés, adhérents et bénévoles en cas de dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés aux tiers dans le cadre de leurs activités associatives, y compris lors de l'organisation de manifestations : culturelles, sportives, expositions, voyages de proximité...

L'Individuelle Accident couvre les dirigeants, salariés, adhérents et bénévoles de l'Association en cas d'accident survenant lors des activités et manifestations organisées par l'Association.

La Responsabilité des Dirigeants protège le patrimoine personnel des dirigeants de l'Association suite à la mise en cause de leur responsabilité du fait d'une faute de gestion (manquement aux obligations légales, non respect de statut...) commise par imprudence, négligence, erreur ou omission ou encore déclaration inexacte dans l'exercice de leurs fonctions de dirigeants.

La Responsabilité Employeur couvre les frais de défense et les dommages et intérêts auxquels l'Association est exposée suite à la mise en cause de sa responsabilité du fait d'une violation sociale (harcèlement, discrimination, rupture abusive...).

La responsabilité Cyber indispensable aujourd'hui avec l'entrée en vigueur de la RGPD, couvre les conséquences d'un piratage informatique. Découvrez le PACK CYBER conçu pour les Associations réalisant un CA jusqu'à 50 M€.

Vos assurances antérieures

Avez-vous déjà été assuré pour ce type de garantie(s) ? oui non

Si oui, préciser le nom de la compagnie d'assurance

Date d'échéance du contrat actuel

 / /

Fractionnement

Annuel Semestriel (prélèvement automatique obligatoire)

Trimestriel (prélèvement automatique obligatoire) Mensuel (prélèvement automatique obligatoire)



Antécédents sinistres

Vous avez fait l'objet d'un ou plusieurs sinistres

oui non

Nombre de sinistres

Dont nombre de sinistres classés sans suite

Coût total des sinistres et circonstances

€

Commentaires sur les circonstances

Vous déclarez tant pour votre compte que pour celui de vos filiales

1. que VOTRE ASSOCIATION ET SES FILIALES ne sont pas une Association de fait ou non déclarée
2. que le chiffre d'affaires ou budget de VOTRE ASSOCIATION ET SES FILIALES est INFÉRIEUR à 1 500 000 €HT
3. que VOTRE ASSOCIATION ET SES FILIALES n'ont pas plus de 500 membres (salariés, bénévoles et adhérents)
4. que VOTRE ASSOCIATION ET SES FILIALES, si elles arrêtent leurs comptes sous forme de bilan, ont des capitaux propres positifs
5. que VOTRE ASSOCIATION ET SES FILIALES n'exercent pas leurs activités dans le domaine financier ni dans le sport professionnel
6. que VOTRE ASSOCIATION ET SES FILIALES ne sont pas reconnues comme association d'utilité publique, association agréée, association intermédiaire (loi n° 87-39 du 27 janvier 1987) association dont l'objet social est l'organisation ou la vente de voyages ou de séjours pour le compte de ses membres (articles L211-1 et suivants du code du tourisme), organisme locaux tourisme (loi 213-1 du Code du Tourisme) ou Comités d'Entreprise
7. que VOTRE ASSOCIATION ET SES FILIALES n'exercent pas d'activités marchandes (fabrication ou vente de produits, exécution de travaux ou de prestations), d'activités pour le compte de tiers (notamment la mise à disposition de personnes ou de biens), ainsi que des activités politiques, syndicales, idéologiques, religieuses ou de prosélytisme



8. que VOTRE ASSOCIATION ET SES FILIALES n'ont pas, après enquête, de réclamations en cours amiables ou judiciaires faites à l'encontre de ses dirigeants ou de circonstances ou fautes de gestion susceptibles de mettre en jeu leurs responsabilités civiles ou pénales et/ou de sinistres mettant en jeu leurs responsabilités civiles ou pénales

Vous déclarez tant pour votre compte que pour celui de vos filiales

1. que VOTRE ASSOCIATION ET SES FILIALES n'ont pas, après enquête, de réclamations en cours, amiables ou judiciaires faites à son encontre ou à l'encontre de ses filiales en matière de violations sociales dont le montant cumulé des transactions ou condamnations, y compris les frais de défense, a dépassé 10.000 Euros au cours des 3 dernières années
2. que VOTRE ASSOCIATION ET SES FILIALES n'ont pas connaissance, de faits ou de circonstances susceptibles de déclencher les garanties en matière de violation sociale

Je confirme respecter ces critères oui non

Nous allons vous adresser un devis sous 72 h, dernier point, sommes-nous d'accord sur vos déclarations ci-dessous ?

Le signataire déclare :

- Respecter les critères d'éligibilité précités
- Que les renseignements communiqués par ce document sont exacts et qu'il n'a volontairement omis ou supprimé aucun fait. En cas de déclaration inexacte et intentionnelle changeant l'objet du risque ou diminuant l'opinion que l'assureur a pu s'en faire, les dispositions prévues à l'article L 113-8 du code des assurances seront appliquées
- Le certificat de garantie émis sur la base du présent devis constituera le contrat d'assurance
- S'engager à déclarer toutes circonstances nouvelles modifiant les déclarations faites dans le présent devis qui pourraient survenir entre ce jour et la date de prise d'effet de sa police d'assurance ou postérieurement à la date de cette prise d'effet, notamment toutes modifications des critères d'éligibilité
- Donner au partenaire mentionné sur la première page du présent devis, mandat exclusif de placement des garanties souscrites auprès de la compagnie AIG, le présent mandat annulant tout mandat et/ou instructions précédents

Fait à

Le